



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Strasbourg, le **08 AOUT 2025**

Affaire suivie par :
Service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement,
Aménagement
Pôle Transition Énergétique et Qualité de l'Air
Lucie ZHENG
Tél : 03 88 13 07 34
Mél : lucie.zheng@developpement-durable.gouv.fr

Comité local de l'air de l'Agglomération de Strasbourg

Réunion du 4 juillet 2025

Ce compte-rendu est complémentaire à la **présentation support de la réunion** (cf. pièce jointe).

1- Ouverture de la séance par Mme SCHAETZEL, vice-présidente de l'EMS et par M. TERROLLION, secrétaire général adjoint de la préfecture du Bas-Rhin

Mme SCHAETZEL commence par rappeler quelques chiffres illustrant les enjeux liés à la qualité de l'air, au regard du fléau sanitaire que représente la pollution atmosphérique (augmentation de 20% des cas d'asthme infantile, plus de 4000 cancers des poumons). Au niveau local, l'Eurométropole mène une politique volontariste sur ce sujet, avec par exemple la réalisation d'une Évaluation Quantitative d'Impact sur la Santé (EQIS) avec ATMO Grand Est et l'Observatoire Régional de Santé (ORS 67). Si la situation s'améliore sur l'Eurométropole de Strasbourg (-40% en dioxyde d'azote ces dernières années), il convient de rester prudent, d'une part car des conditions météorologiques favorables ont permis la dispersion des polluants dans l'atmosphère, mais également car des efforts sont encore nécessaires pour atteindre les valeurs guides de l'OMS.

Mme SCHAETZEL considère, en lien avec le pic d'ozone intervenu en début de semaine, que ce polluant devrait faire l'objet, dès maintenant, d'actions visant à réduire sa concentration (en anticipation du niveau national), et enfin appelle à faire en sorte que les informations sur la pollution atmosphérique et ses effets soient davantage partagées avec le grand public, par exemple en harmonisant les messages diffusés, ou encore l'alignement des décisions préfectorales avec l'indice ATMO (par exemple lors des épisodes de pollution).

M. TERROLLION revient sur l'annonce faite au CLA précédent, à savoir qu'au regard des enjeux majeurs de la pollution de l'air, à son initiative, un rendez-vous sera programmé tous les 6 mois afin de faire le point sur les évolutions et progrès effectués. Comme pour toutes les politiques publiques, la difficulté reste de trouver un point d'équilibre entre des intérêts publics qui peuvent être contradictoires. En témoigne le secteur du chauffage au bois, qui, s'il est émetteur de particules fines lorsque l'appareil est ancien et mal entretenu, s'insère également dans un écosystème économique plus vaste à l'échelle du Bas-Rhin (la filière bois, pour laquelle le bois-énergie représente une source de revenus, emploie 10 000 personnes) et surtout bénéficie des avancées technologiques qui réduisent la pollution.

La dynamique en cours est celle du progrès, grâce aux actions de tous et notamment des membres du Comité Local de l'Air, les résultats s'améliorent depuis deux ans. Il reste à s'accorder sur le rythme d'atteinte des objectifs, en tenant compte de toutes les dimensions en jeu afin que les mutations soient soutenables. M. TERROLLION est tout à fait disposé à travailler avec l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) sur la communication envers le grand public.

2- Actualités

Rappels sur les stations de mesures réglementaires et bilan de la qualité de l'air 2024 (ATMO Grand Est)

Mme WABARTHA présente une carte des stations de surveillance sur l'agglomération strasbourgeoise, puis l'évolution des concentrations en NO₂, PM₁₀, PM_{2.5} et ozone ces dernières années et enfin le bilan 2024 des indices ATMO, des procédures sur le département du Bas-Rhin et plusieurs cartographies des moyennes annuelles et syntheses de la population exposée en NO₂ et PM_{2.5}.

Actualités nationales et européennes (DREAL Grand Est)

Mme MOUY donne quelques éléments d'information sur le comité ministériel de la qualité de l'air (Roquelaure) s'étant déroulé le 12 mai 2025, ainsi que sur le contexte national relatif aux Zones à Faibles Emissions (cf. diaporama).

M. GAUBY poursuit avec la situation des contentieux (européens, national et individuels) et quelques éléments d'information sur la nouvelle Directive européenne sur la qualité de l'air ambiant. La situation contentieuse de la France en matière de qualité de l'air ambiant est marquée par plusieurs contentieux nationaux et européens. En 2015, l'association des Amis de la Terre France a déposé une requête. Le 12 juillet 2017, le Conseil d'État (CE) a constaté des dépassements des valeurs limites de NO₂ et de PM₁₀ dans plusieurs zones urbaines, incluant Paris, Lyon, Marseille, et d'autres. Le 10 juillet 2020, le CE a prononcé une astreinte de 10 millions d'euros par semestre pour non-exécution de la décision de 2017. Plusieurs liquidations de l'astreinte ont eu lieu en 2021, 2022, 2023, et 2024. Le 25 avril 2025, le CE a statué sur l'exécution de la décision de 2017 pour Paris et Lyon, notant des améliorations grâce à des mesures telles que des plans de protection de l'atmosphère (PPA), des zones à faibles émissions (ZFE), et des aides du fonds vert pour les mobilités douces.

Au niveau européen, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a condamné la France pour des dépassements persistants de PM₁₀ et de NO₂, entraînant des échanges et des mises en demeure de la Commission européenne. Les échanges entre la France et l'Union Européenne sont toujours en cours et des sanctions pécuniaires restent possibles.

Des progrès significatifs ont été constatés. Cependant, la poursuite des actions reste indispensable pour garantir le respect des normes de qualité de l'air.

Echanges :

Mme SCHAETZEL souhaite rappeler son intervention au Roquelaure de la Qualité de l'air, en tant que membre du CNA et représentante de France urbaine : le recul sur les ZFE est inacceptable, il faut se battre pour leur maintien car l'impact n'est pas seulement sur la santé, il est également économique. En effet, l'Etat perdrait 3.4 Mds d'euros de subventions de la part de l'Union Européenne chaque année car cette dernière considérerait que les moyens mis en œuvre par la France pour lutter contre la pollution atmosphérique ne seraient pas suffisants.

L'EMS n'a pas la volonté d'arrêter sa ZFE et poursuit son développement, notamment en continuant de verser des aides - aides néanmoins fragilisées du fait de la suppression des aides à la conversion par l'Etat¹.

La ZFE est un outil parmi d'autres pour améliorer la qualité de l'air, elle n'est pas un prétexte pour forcer les ménages à changer de voiture mais un moyen d'améliorer la santé de la population, et aussi réduire les émissions de GES.

M. TERROLLION indique que le devenir des ZFE relève du débat parlementaire et donc de la compétence du législateur. La Préfecture n'apportera donc pas d'autre commentaire, et veillera à l'application des réglementations en vigueur. Quant aux subventions de l'Union Européenne, leur suppression ne serait pas automatique. Elles pourraient être conservées si par exemple d'autres mesures équivalentes sont prises.

M. PARMENTIER de Strasbourg Respire et du Collectif Ré-inventons l'Avenue du Rhin revient sur le point d'équilibre politique à trouver cité par M. TERROLLION en introduction : si tel est le cas, le raisonnement doit inclure certaines externalités négatives encore trop peu incluses comme le coût économique de la pollution (en plus des coûts humains). L'économie ne doit pas être opposée à la qualité de l'air.

Mme ZORN de Strasbourg Respire s'interroge sur les super-sites prévus par la nouvelle directive européenne en vue d'acquiescer des données sur le long-terme. M. KOSZUL d'ATMO Grand Est indique qu'il s'agit de stations de mesures particulièrement équipées en moyens de mesure sur tous types de polluants (spectre plus large que les seuls polluants réglementés à l'heure actuelle). Ce réseau de surveillance renforcé se base sur des sites urbains et ruraux, le Grand Est comporte 2 sites ruraux (Revin et Donon). Les stations collecteront des mesures en concentration qui serviront de données pour alimenter des travaux d'analyse sur l'impact sur la santé et les écosystèmes.

Mme SCHAETZEL met en avant les travaux réalisés par des scientifiques dans les groupes de travail sur la santé-environnement, notamment dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement (PRSE4), le concept « Une seule Santé » ainsi que du dispositif Zone Atelier Environnementale Urbaine (ZAEU) dont Strasbourg est un terrain d'expérimentation.

3- Avancement du 3^e PPA de l'agglomération strasbourgeoise

Mme ZHENG (DREAL Grand Est) rappelle les modifications effectuées dans la gouvernance du PPA suite au dernier CLA, puis présente quelques chiffres sur la réalisation des bilatérales avec les porteurs de projet et le remplissage de l'outil de suivi du PPA.

M. BORDILLAT (SNCF Réseau) présente les actions réalisées dans le secteur ferroviaire, telles que le changement de mode dynamique à Vendenheim, l'éco-

¹ Post-réunion : Le 1er juillet 2025, le gouvernement a lancé un nouveau dispositif de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour encourager l'achat de voitures électriques. Ce programme vise à remplacer les véhicules anciens par des modèles moins polluants, en offrant des aides financières aux particuliers et aux entreprises.

stationnement, le verdissement du parc matériel et l'expérimentation de solutions innovantes telles que les rames hybrides utilisant du biocarburant.

Echanges :

Mme SCHAETZEL se félicite que la qualité de l'air mobilise beaucoup de parties prenantes autour de la table, tous suivant la même cohérence et dans différents secteurs d'émissions. Sur le sujet de la communication, elle salue la proposition de M. TERROLLION d'intégrer les réflexions sur ce sujet aux réunions de l'équipe projet, et cite l'exemple de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes où 2 plates-formes d'échanges sont mises en place afin de favoriser l'expression des parties prenantes ainsi que des citoyens. Concernant le chauffage au bois, elle rappelle l'avis rendu par le conseil métropolitain sur le plan bois, comportant notamment des réserves sur la biomasse et demandant l'interdiction des foyers ouverts à court terme et une interdiction des poêles les plus polluants d'ici 2026, comme d'autres territoires l'ont déjà fait (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Vallée de l'Arve, Île-de-France...). Quant aux petites chaufferies biomasse, certaines Régions réfléchissent à mettre en place des critères d'émission, la même démarche pourrait être entamée à Strasbourg (50 installations de petite puissance (<1MW) seraient concernées sur le territoire de l'EMS). Enfin, sur la question de l'ozone, il s'agit d'une menace grandissante sur laquelle la population doit être sensibilisée. Si des travaux sont déjà en cours au niveau national, Mme SCHAETZEL souhaite que cela aille plus vite au niveau local.

M. TERROLLION remercie Mme SCHAETZEL pour son engagement sur le sujet de la qualité de l'air, mais rappelle tout de même qu'avec les élections municipales approchant, il sera impossible de lancer des campagnes de communication ensemble, pour des raisons juridiques. Cependant, un travail technique préparatoire peut tout à fait être mené. Sur les interdictions pour les chauffages au bois polluants, un arrêté a déjà été pris concernant le neuf, et il serait déraisonnable d'aller plus loin pour le moment tant que les résultats de l'étude socio-économique ne seront pas disponibles. Mme MOUY précise que le cahier des charges de cette étude est en cours de finalisation, et propose une mise en relation entre les services techniques pour en discuter.

Mme SCHAETZEL informe que les démarches de candidature à l'AAP de l'ADEME ont été lancées, afin d'étudier l'éventuel renouvellement du Fonds Air-bois en place à l'EMS.

M. PARMENTIER propose de mobiliser également le Bureau d'Economie Théorique et Appliquée (BETA) et le Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE) pour la réalisation de l'étude socio-économique, et demande que les résultats, lorsqu'ils seront disponibles, soient partagés avec les associations du territoire.

Mme KEMICHE (Fédération des Parents d'Elèves PEEP) intervient pour signaler que des interdictions punitives ne peuvent pas être décrétées et imposées aux citoyens sans un accompagnement et une communication préalable, comme c'est encore trop souvent le cas dans les thématiques traitées. Elle prend l'exemple de la gouvernance du Parc Naturel Urbain Ill-Bruche, où tous les habitants se sentent concernés : il faudrait tendre vers ce modèle sur la qualité de l'air, car nous respirons tous le même air.

Mme LANGE (de Strasbourg Respire) aborde la question de la pollution d'origine industrielle dans le quartier du Port du Rhin. Des campagnes de mesures ponctuelles avaient été effectuées, mais il est nécessaire d'y installer une station fixe. Elle souhaiterait également que la pollution d'origine agricole soit abordée. Mme SCHAETZEL répond que l'étude menée par ATMO Grand Est dans le quartier du Port du Rhin avait montré que les concentrations en polluants correspondaient aux niveaux de pollution de fond normaux, et donc que rien ne justifiait l'installation d'une station fixe. Mme MOUY ajoute que le 3^e PPA de l'agglomération strasbourgeoise comporte en effet une dimension agricole, ce qui n'était pas le cas des précédents. Enfin, Mme PEREZ-SALOT (de la Chambre d'Agriculture d'Alsace) indique que la profession n'est pas inactive sur le sujet, et plusieurs programmes d'actions sont en cours afin de travailler avec les agriculteurs et les conseillers.

4- Présentation des dispositifs d'accompagnement et de financement de l'ADEME, ainsi que d'un projet lauréat des dispositifs de l'ADEME

Mme YOUSOUF (ADEME Grand Est, en visio) présente les différents dispositifs existants :

- AAP Fonds Air Bois
- AGRIQAIR
- AACT'AIR
- AQACIA
- Dispositif gré à gré pour les zones PPA ou les zones en dépassement des seuils

M. RIVIERE (Agence du Climat) présente ensuite le projet de l'Agence du climat « Conseil en mobilité décarbonée », lauréat du financement en gré à gré de l'ADEME. Lancé en 2021, il permet aux particuliers comme aux professionnels de bénéficier de rendez-vous avec un conseiller mobilité, et comporte également des actions d'animation et de sensibilisation auprès des communes et des entreprises.

Echanges :

Mme ZORN (Strasbourg Respire) demande quels sont les temps d'attente : M. RIVIERE répond qu'il a pu y avoir jusqu'à 7 mois d'attente en 2023-2024. Depuis début 2025, l'Agence bénéficie de renforts et aujourd'hui, le délai est d'environ 15 jours à 1 mois (180 à 200 appels par semaine), sachant que des rendez-vous collectifs sont maintenant possibles et même encouragés car les premières expériences montrent que cela crée de l'émulation entre les participants.

Mme KEMICHE estime qu'il ne devrait y avoir aucun délai d'attente pour des actions positives comme l'attribution d'aides financières, et M. TERROLLION rappelle le contexte actuellement difficile en matière de finances publiques : des efforts sont demandés dans toutes les politiques publiques.

1- Présentation du projet COMP'AIR et du projet de captation des particules fines issues de l'usure des pneus

Mme WABARTHA présente le projet COMP'AIR (étude de sensibilisation aux enjeux de la qualité de l'air en lien avec la mobilité, basée sur l'utilisation de micro-capteurs par des citoyens volontaires) ainsi que les premiers résultats ayant pu être obtenus sur le territoire de l'EMS, qui a été le premier des 10 territoires du Grand Est à lancer cette expérimentation. Celle-ci doit encore être conduite dans 10 autres collectivités de la Région.

Mme FLOCON présente ensuite le projet de l'EMS sur la captation des particules fines issues de l'usure des pneus : un véhicule patrouilleur de la collectivité a été équipé d'un appareil collectant les particules émises par les pneus grâce à l'électricité statique et le mouvement de l'air pendant 2 semaines. L'analyse de la collecte est en cours. Les résultats seront disponibles début septembre.

Echanges :

Pas de questions.

2- Conclusion de la séance

Madame SCHAETZEL remercie l'ensemble des participants et salue l'engagement de chacun pour améliorer la qualité de l'air. Le progrès est visible, et s'il n'est pas encore suffisant, cela pousse à continuer les efforts, ensemble.

M. TERROLLION remercie également les participants ainsi que les services ayant préparé la réunion. Le prochain rendez-vous sera programmé fin 2025.

Annexe : Liste des personnes présentes au CLA de Strasbourg du 4 juillet 2025

Les lignes grisées correspondent aux personnes en visio.

Organisme	Prénom	NOM
Aéroport de Strasbourg	Maxime	ADRIAN
URTA	Martine	BENSA
SNCF Réseau	Nicolas	BORDILLAT
EMS	Lucile	CELLIE
EMS	Pascaline	CLAIR
EMS	Clémentine	FLOCON
Chambre des métiers d'Alsace	Cécile	GAMBET
DREAL GE - STECCLA	Guillaume	GAUBY
ORS Grand Est	Nadia	HONORE
Automobile club - Mobilité Club France	Céline	KASTNER
P.E.E.P Parents d'Elèves de l'Enseignement Public	Ourida	KEMICHE
ATMO GRAND EST	Etienne	KOSZUL
Strasbourg Respire	Rita-Marianne	LANGE
Préfecture 67	Carine	LANOIX
Association des Usagers des Transports Urbains de l'agglomération Strasbourgeoise (ASTUS)	Robert	LUX
Aéroport de Strasbourg	Gulden	MART
Association EPAC	Jean-Marc	MORZUCH
DREAL GE - STECCLA	Jennifer	MOUY
VNF	Céline	OPPENHAUSER-OHRESSER
Strasbourg Respire	Antoine	PARMENTIER
Association des Usagers des Transports Urbains de l'agglomération Strasbourgeoise (ASTUS)	Patrice	PAUL
Chambre d'Agriculture d'Alsace	Cosette	PEREZ-SALOT
ARS GE	Christophe	PIEZA
Agence du climat	Emmanuel	RIVIERE
Communauté européenne d'Alsace	Laura	RODRIGUEZ
EMS	Matthieu	RUDLER

EMS	Françoise	SCHAETZEL
FIBOIS	Agathe	SCHLOSSER
DREAL GE - UD67	Marc	SPOHR
EMS	Stéphanie	STRASSER
Préfecture 67	Karl	TERROLLION
DDT67	Magali	THENOUX
ATMO GRAND EST	Mathilde	WABARTHA
ADEME	Sandjema	YOUSOUF
DREAL GE - STECCLA	Lucie	ZHENG
Strasbourg Respire	Anny	ZORN